

Septembre 2014

AUX PARENTS

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX !

Vieux comme le monde, les poux de tête ne sont pas près de disparaître. Chaque année, dans toutes les régions du Québec, des dizaines de milliers de petites mains se mettent à gratter rageusement derrière la tête et les oreilles. C'est le signe que les guerres aux poux viennent de reprendre. Nous devons être prêts à débusquer l'ennemi!

Information

Pour obtenir des conseils et des renseignements pratiques ainsi que les procédures de traitement vous pouvez consulter le site du ministère de la Santé [www.msss.gouv.qc.ca/Section_documentation/publication/Poux... Poux... Poux...](http://www.msss.gouv.qc.ca/Section_documentation/publication/Poux..._Poux..._Poux...)

L'examen de tête

Procurez-vous un **peigne fin** de couleur claire (disponible à coût minime à votre pharmacie) et prenez l'habitude de vérifier la tête de votre enfant chaque semaine. Ceci permettra de détecter et de traiter rapidement les enfants atteints et de limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Ceci nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux de tête qui surviennent.

Avisez l'école et le service de garde

Si votre enfant a des poux, nous vous demandons d'aviser l'école et le service de garde afin de nous permettre d'agir rapidement et de vous remettre la documentation appropriée pour le traitement.

Encore des lettres...

Vous recevrez peut-être durant l'année scolaire une ou des lettres vous avisant de la présence de poux de tête chez votre enfant ou à l'école. Prenez soin de suivre les recommandations, qui seront adaptées à chaque situation.

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Merci de votre attention.

Vanessa Bazinet

Infirmière Santé des jeunes

Pour plus d'informations, contactez Info Santé 811



AUX PARENTS

OBJET : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISER L'ÉCOLE

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au verso). L'infirmière du CSSS en sera informée et si, nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagion.

Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en avisez la direction d'école. L'infirmière du CSSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.

- ◆ Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'Haemophilus influenza de type B et la varicelle (s'il n'a pas déjà eu la maladie). Le programme québécois de vaccination prévoit également que les enfants de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année, le vaccin contre l'hépatite B bien que le produit utilisé ajoute une protection contre l'hépatite A dans une même injection. Les filles de 4^e année reçoivent également le vaccin contre le virus du papillome humain. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CSSS ou votre médecin traitant pour compléter la vaccination de votre enfant.
- ◆ Pour certains jeunes atteints de maladies particulières, d'autres vaccins peuvent être indiqués. Consultez votre médecin ou votre CSSS.
- ◆ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements, éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration.

Vanessa Bazinet

Infirmière clinicienne
Santé des jeunes

Source :

Guide d'intervention sur les maladies infectieuses en milieu scolaire, Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2007

LISTE DES MALADIES À SIGNALER À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- ◆ Coqueluche
- ◆ Érythème infectieux (5e maladie)
- ◆ Gale
- ◆ Hépatite A
- ◆ Impétigo
- ◆ Oreillons
- ◆ Pédiculose (poux)
- ◆ Rougeole
- ◆ Rubéole
- ◆ Varicelle (picote)

Source :

Guide d'intervention sur les maladies infectieuses en milieu scolaire, Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2007.